

## RACINE, LA FONTAINE, MADAME DE SÉVIGNÉ, MOLIÈRE: LE FRANÇAIS ET LES DIALECTES PARLÉS DANS LES PROVINCES DU ROYAUME\*

Claude-Alain CHEVALLIER\*\*

### RACINE, LA FONTAINE, MADAME DE SÉVIGNÉ, MOLIÈRE: LE FRANÇAIS ET LES DIALECTES PARLÉS DANS LES PROVINCES DU ROYAUME

Au 17<sup>ème</sup> siècle, sous la monarchie absolue de Louis XIV, pour le Parisien et l'habitant de l'Ile de France, voyager dans les provinces du royaume, c'était comme se rendre dans des pays étrangers dont ils ne connaissaient pas la langue, tant il est vrai que les dialectes locaux (on en comptait plus de trente) perduraient, malgré l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), qui faisait du français la langue nationale. Seule une petite minorité d'« *honnêtes gens* », c'est-à-dire de bourgeois, de nobles et de clercs cultivés, parlaient le français. Aussi est-ce plus par nécessité que par goût du dépaysement, que nos voyageurs s'aventuraient, en coches ou en carrosses, hors de la « francophonie », pour user d'un terme moderne. Racine qui, en 1661, dans l'espoir d'obtenir un bénéfice ecclésiastique, se rend à Uzès (département du Gard) où l'on ne parle qu'un dialecte de la langue d'oïl, n'hésite pas à se comparer au poète latin Ovide, exilé, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, par Auguste, chez les barbares Scythes des bords de la mer Noire, et qui sent sa langue latine se corrompre chaque jour davantage. « *J'aurais, écrit Racine, qui a peur de perdre son « bon français », et de devenir « le plus grand paysan du monde », autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite à Paris* ». La Fontaine, qui va, en 1663, à Limoges (département de la Haute-Vienne) « *rude pays* », pour fuir la colère de Louis XIV (il a osé prendre la défense de Fouquet), constate qu'à partir de Chauvigny (département de la Vienne), on ne parle plus le français, mais le limousin, un dialecte occitan. Très représentative du mépris que la Cour et Paris éprouvent pour les provinciaux, Madame de Sévigné, écrit à sa fille, à l'occasion de la sanglante révolte des Bonnets Rouges qui, en 1675, embrasa la Bretagne, avec une absence totale d'empathie et un humour glaçant, que les seuls mots de « français », que bas-Bretons soient capables de prononcer, c'est « *mea culpa* ». Enfin Molière, qui, avec sa troupe, a parcouru plusieurs provinces et entendu leurs dialectes, sera quasiment le premier à faire entrer dans la littérature le langage des paysans, en les faisant, dans plusieurs de ses comédies, parler sur scène dans leurs dialectes, sans aucune volonté de les ridiculiser. En dépit des efforts conjugués, sous la Révolution, de l'Abbé Grégoire et de Barère, pour éradiquer définitivement les divers dialectes, survivance des anciennes féodalités, et donc contraires à l'unité de la République, ce n'est qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle que le français finira enfin par s'imposer comme langue nationale.

**Mots-clés :** *Ile de France, dialectes, féodalités, Ordonnance de Villers-Cotterêts, Abbé Grégoire, République.*

### RACINE, LA FONTAINE, MADAME DE SÉVIGNÉ, MOLIÈRE: FRENCH AND DIALECTS SPOKEN IN THE KINGDOM OF France

In the 17th century, under the absolute monarchy of Louis XIV, for Parisians and residents of the Ile de France, traveling in the provinces of the kingdom was like going to a foreign country, whose language they did not speak, so true is that the local dialects (they were thirty of them) persisted, despite the famous Ordinance of Villers-Cotterêts (1539), which made french the national language. Only a small minority of « *honest people* », that is to say bourgeois, nobles and clerics, spoke french. Racine, who, in 1661, in the hope of obtaining an ecclesiastical benefice, went to Uzès, where only a dialect of the langue d'oc is spoken, compares his fate to that of the Latin poet Ovide, exiled by Augustus among the Scythian barbarians on the shores of the Black Sea, and who feels his Latin becoming more corrupted every day by contact with their language. « *I'm afraid, writes Racine, of losing my « good french » and becoming « the greatest peasant in the world »*. He feels he needs an interpreter as much as a Moscovite in Paris. La Fontaine, who went to Limoges

\* Geliş tarihi (*date de soumission de l'article*): 17.12.2025 - Kabul tarihi (*date de décision de publication*): 20.01.2026

\*\* Professeur de lettres classiques agrégé de l'université, [rocachevallier@orange.fr](mailto:rocachevallier@orange.fr)  
ORCID : 0000-0002-3888-6017.

« *a harsh country* », in 1663, notes that from Chauvigny onwards, people no longer speak french, but limousin, a dialect of the langu d'oc. Very representative of the contempt that the Court and salons harbor for the provincials, Madame de Sévigné writes to her daughter, with a chilling humor, to her daughter, on the occasion of the bloody revolt of the Red Caps, which, in 1675, set Brittany ablaze, that the only french words that the lower-Bretons where capable of pronouncing was « *mea culpa* ». Molière, who, with his troupe, traveled through several provinces and heard their dialects, would be pratcally the first to introduce the language of the peasants into literature, by making them, in several of his comedies, speak on stage in their dialects, that of the Ile de France, that of Languedoc, that of Picardy. Despite the combined efforts, under the Revolution, of Abbé Grégoire and Barère, to definitively eradicate the various dialects that divided France in several feudalities, it was only at the end of the 19th century that french established itself as the national and literary language.

**Keywords** : *Ile de France, dialects, feudalities, Ordinance of Villers-Cotterêts, Abbé Grégoire, République.*

« *Les idiomes d'une même langue varient selon les individus, comme il arrive à la langue française qui, auprès des Français, des Picards des Normands et des Bourguignons varie de manière idiomatique. Et les termes corrects dans la langue des Picards font horreur aux Bourguignons, et même aux Français les plus voisins* ». (Roger Bacon (1214-1294).<sup>1</sup>

« *Dans toutes les provinces le peuple parle un \*jargon différent de la langue des honnêtes gens.* (Furetière (1619-1688) ; \*le sens premier, péjoratif, est « *gazouillement* ». <sup>2</sup>

« *Les expressions françaises les plus nouvelles et raffinées atteignent les provinces profondes par le commerce des honnêtes gens de province qui vont à Paris presque tous les ans et qui en rapportent toutes les nouveautés* » (Le Père Bouhours. (1628-1702).<sup>3</sup>

« *Le XVIIème siècle correspond à la mise en place d'une monarchie absolue, marquée par le centralisme et le souci étatique d'imposer une norme, y compris dans le domaine de la langue* » (Jean Pruvost)<sup>4</sup>

« *Détruisez, si vous pouvez, les ignobles patois (sic) des Limousins, des Périgourdins ou des Auvergnats ; forcez-les par tous les moyens possibles à l'unité de la langue française (...). Vous rendrez service à ces populations barbares (sic) et au reste de la France qui n'a jamais pu les comprendre* ». Journal Le Messager, 24 septembre 1840).

Selon le linguiste Auguste Brun, « *Une langue est un dialecte qui a réussi, un patois est un dialecte qui s'est dégradé (...). Le dialecte dégénère, quand il ne s'écrit plus ; ne s'écrivant plus, il se diversifie en multiples variétés, dissolution qui se précipite, quand les classes dites supérieures cessent de l'employer dans l'usage oral pour adopter une langue commune* ». Littré se faisait des dialectes et des patois la même idée : « *Avant le XIVème siècle, il n'y avait point en France de parler prédominant, il y avait des dialectes (...). Après le X IVème siècle il se forma une langue littéraire et écrite, et les dialectes devinrent des patois* ».

En fait, la distinction entre les dialectes et les patois est si ténue, que le grand spécialiste Albert Dauzat employait souvent l'un et l'autre indifféremment sur une même page. Le Dictionnaire étymologique de Bloch et Wartburg signale que le mot « *patois* » remonte à 1285 et dérive de « *patte* » avec le suffixe qu'on a dans « *françois* », le radical péjoratif exprimant la grossièreté des gens qui parlent un langage incompréhensible. Selon d'autres linguistes, le mot viendrait de l'ancien français « *patoier, patouiller* » signifiant « *agiter les mains ou les pieds, patauger, s'embrouiller* », avec une connotation dépréciative (d'où le

moderne « *se dépatouiller : se tirer d'affaire* »), encore qu'on le rencontre, au 12<sup>ème</sup> siècle, avec le sens neutre de « *langage propre à un pays : « Cist livres est escriz en romans<sup>5</sup> selonc le patois des Français ».* (Ce livre est écrit en dialecte roman selon le langage des habitants de l'Île de France), autrement dit, pour faire court et en enjambant les siècles, « *en français* ». L'Île de France était une province limitée géographiquement par la Seine, l'Oise, l'Aisne et la Marne ; elle correspondait à la région parisienne et à une partie des actuels départements de l'Oise et de l'Aisne. Elle fut le berceau de la monarchie française.

Dans sa 4<sup>ème</sup> édition, parue en 1762, le Dictionnaire de l'Académie française définissait le patois « *langage rustique, grossier, comme est celui d'un paysan ou du bas peuple* » Dans sa 9<sup>ème</sup> édition, parue en 2024, il corrigeait ce que cette définition pouvait trahir d'odieux mépris de classe : « *variété de dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue* ». Le Dictionnaire du français classique de Larousse (1971) donne cette définition : « *Patois* » *n. m. langage inintelligible, charabia* » et cite La Fontaine (Les Obsèques de la lionne. L. VIII, v 13-14) .

On entendit, à son exemple (celui du lion)  
Rugir en leurs patois Messieurs les courtisans.

Dans cet article, nous n'emploierons que le mot « *dialecte* ».

### **Les dialectes parlés dans les provinces.**

« *Les dialectes sont le résultat de la segmentation géographique d'une langue qui, livrée à elle-même, a donné lieu à une multiplicité d'évolutions divergentes sur les divers points du territoire où elle était parlée. Tous les dialectes romans de la France, - c'est-à-dire exception faite du basque, du bas-breton, du flamand et de l'alsacien – sont les innombrables rejetons d'un seul arbre, le latin, - le latin parlé en Gaule à la fin de l'empire romain.* (Albert Dauzat). « *Les dialectes disparaissent sous la poussée et la pression de la langue nationale (qui n'est à l'origine qu'un dialecte parmi d'autres)* (Pierre Guiraud).

Dans un précédent article de *Frankofoni*, auquel je me permets de renvoyer, « *Pourquoi et comment le dialecte de Paris et de l'Île de France est devenu langue officielle nationale* », j'ai montré que, dès le 12<sup>ème</sup> siècle, ce dialecte de la langue d'oïl, qui n'est en rien supérieur, ni en souplesse, ni en harmonie, ni en fécondité littéraire aux autres, très nombreux (on en compte une bonne trentaine), qui, comme le picard, le champenois, l'anglo-normand, et l'occitan, pour ne citer qu'eux, avaient produit des chefs d'oeuvre, commence, essentiellement pour des facteurs géographiques, administratifs et politiques, à prendre le pas sur tous les autres dialectes de la langue d'oïl et de la langue d'oc, qui, de ce fait, paraissent méprisables. Ils témoignent, en effet, chez ceux qui ne le parlent pas, d'un grave manque de culture. « *Parler comme à Paris* » fut donc très tôt considéré, chez les nobles, les clercs et les bourgeois, comme une marque de bonne éducation, tandis que parler un autre dialecte, comme le picard, pourtant parfaitement compréhensible à Paris, allait jusqu'à susciter les moqueries de la Cour de France. (Voir la célèbre mésaventure survenue en 1180 à Conon de Béthune. <sup>6</sup> Encore à la fin du

13<sup>ème</sup> siècle, on entend Jean de Meung (1240-1305), l'auteur du *Roman de la rose* (1275), manifester devant ses lecteurs son complexe de provincial du Loiret (Chef-lieu Orléans, à 133 km de Paris) :

Si m'excuse de mon langage.  
Rude, \* malostru et sauvage (\*grossier)  
Car nes sui pas de Paris.  
Ne si \* cointes com fu Paris...(\*élégant)  
Ne n'ay nul parler plus \*habile. (\*savant)  
Que celui qui \*keurt a no vile. (\*a cours)

Non seulement les bourgeois de province, mais encore les paysans eux-mêmes en viendront peu à peu à considérer leur dialecte comme une langue inférieure, dont ils auront plus ou moins honte, surtout chez les jeunes femmes : dans *Dom Juan*, on remarquera que Charlotte, qui parle dans son dialecte paysan de la région parisienne avec son fiancé Pierrot, se met à s'exprimer en pur français de Paris, avec le grand seigneur méchant homme qui tente de la séduire (acte 2,sc 2). Alors qu'elle dit « *aveuc* » et « *biau* », quand elle parle à Pierrot, elle emploie « *avec* » et « *beau* », quand elle s'adresse à Dom Juan. « *Le paysan parle son patois, parce qu'il ne peut pas faire autrement, parce qu'il éprouve encore trop de difficultés à parler couramment le français, par habitude autant que par paresse d'esprit. Mais il ne faut pas prendre cette habitude pour du patriotisme linguistique (...). Certes, le paysan tient à sa liberté de parler à sa guise, mais il désire que ses enfants apprennent le français – langage des bourgeois, langage des villes, langage utile* » (Albert Dauzat).

Il faut savoir qu'au 17<sup>ème</sup> siècle, « *Seules quelques villes et le cœur du Bassin parisien parlent (le français). L'immense majorité des sujets du Roi ne comprend que sa propre langue : toutes les formes d'oc, le wallon-picard, le celtique, le flamand, le bas-allemand et le basque. Si bien que le juge, le curé et le notaire doivent constamment retraduire au bas peuple les papiers législatifs et administratifs venus d'une capitale à peu près étrangère* » (Pierre Goubert).

Au fur et à mesure que le domaine royal, c'est-à-dire de façon précise, le territoire sur lequel le roi de France exerçait directement son autorité, s'agrandit, par suite d'alliance et d'annexions (Ex. Normandie, Touraine, Maine etc...), le français annexa les provinces.

Rabelais (1494-1533), dans le Deuxième livre, au chapitre 9 de *Pantagruel* (Comment Pantagruel rencontra Panurge qu'il aima toute sa vie), nous fait entendre ce dialogue, entre Pantagruel et Panurge né en Touraine :

« *Dea, mon ami, dist Pantagruel, ne sçavez-vous parler François ?*  
*Si faïctz très bien, Seigneur, respondit le compaignon. Dieu mercy. C'est ma langue naturelle et maternelle, car je suis né et ay esté nourry jeune au jardin de France : c'est Touraine* ».  
(« *Par le diable, mon ami, dit Pantagruel, ne savez-vous pas parler français ? -Oh ! si, je le parle très bien, Seigneur. Dieu merci. C'est ma langue naturelle et maternelle, car je suis né et j'ai été éduqué pendant ma jeunesse au Jardin de la France, la Touraine* »).

Mais, en Picardie, capitale Arras, à 60 km de Paris, Louis XIV est apostrophé en picard ! C'est que la Picardie, formée au 12<sup>ème</sup> siècle d'une région enlevée à la Flandre, ne fut définitivement rattachée au royaume de France qu'à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle.

### **L'abbé Grégoire (1750-1831).**

La Révolution, complétant l'œuvre de François Ier, s'efforcera d'imposer le français comme langue nationale, pour anéantir les nombreux dialectes, considérés comme une survivance, nuisible à l'unité nationale, des anciennes féodalités. Aussi en 1790, l'abbé Grégoire, prêtre catholique et franc-maçon (1750-1831) membre de la Convention, et qui reproche aux gouvernements « *de ne pas sentir assez combien l'anéantissement des dialectes importe à l'expansion des lumières* », entreprit-il une remarquable enquête sur la diffusion du français dans les provinces. Il en ressort qu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, sur une population de 28 millions d'habitats, 6 millions ignorent le français, 6 autres millions sont incapables d'une conversation suivie, seulement 3 millions sont capables de le parler correctement et il constate que les divers dialectes empêchent les paysans de se comprendre d'un village à l'autre : ils n'utilisent que leur dialecte, malgré l'Ordonnance de Villers-Cotterêts prise par François premier en 1539, et qui faisait déjà du français la langue nationale, la langue officielle de l'administration dans tout le royaume de France, la langue latine, la langue savante, étant devenue incompréhensible. Charlemagne (742-814) l'avait dès longtemps compris, qui, en 813, au Concile de Tours, dans sa volonté de propager la foi chrétienne parmi le peuple, prescrivit officiellement aux prêtres officiant sur le territoire correspondant à la France, d'utiliser désormais, dans leurs homélies, la langue gallo-romaine, l'ancêtre du français.

Cette volonté affirmée d'unifier linguistiquement et politiquement le royaume devait se révéler un échec au cours des trois siècles suivants, au point que le journal Le Messager n'hésitait pas déclarer, sous le roi des bourgeois Louis Philippe, le 24 septembre 1840 : « *Détruisez, si vous pouvez, les ignobles (sic) patois des Limousins, des Périgourdins et des Auvergnats ; forcez-les par tous les moyens possibles à l'unité de la langue française (...). Vous rendrez service à ces populations barbares (sic) et au reste de la France qui n'a jamais pu les comprendre* ».

Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle que tout le monde se mettra à parler français, sous l'influence conjuguée de l'école obligatoire, du service militaire, de la presse. Cette évolution qui ne fit que s'accélérer, constitua un facteur capital d'unification et renforça, c'était le but avoué, le sentiment national. En Auvergne, les dernières vieilles femmes qui ne comprenaient pas le français et celles qui le comprenaient, mais ne parlaient pas, disparurent vers 1880. En Bretagne, encore en 1890, on ne parlait que le breton.

### **Une renaissance des dialectes.**

Cependant on assiste aujourd'hui, contre l'impérialisme administratif de Paris, à une renaissance des régions, qui, sur le plan politique, réclament davantage d'autonomie. En 1854, une association de jeunes poètes provençaux, Le Félibrige, dont le chef, Frédéric Mistral (1830-1914), qui devait obtenir en 1904 le Prix Nobel de Littérature pour

*Mireio (Mireille)*, tenta, avec un certain succès, de sauvegarder et de promouvoir la langue provençale. C'est particulièrement vrai aujourd'hui aussi pour la Bretagne (écoles Diwan sous contrat de l'Etat) et pour la Corse, deux régions, où les parlers locaux sont maintenant enseignés et deviennent matières à l'oral au baccalauréat. Ainsi est en partie comblé le vœu du grand médiéviste Gaston Paris (1839-1903), qui écrivait au siècle dernier : « *Nos parlers populaires étendaient une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondaient sur tous les points en nuances insensiblement dégradée* » et voyait, dans cette grise uniformité linguistique, un appauvrissement. Pour lui en effet, en perdant leurs dialectes pour adopter le seul français, c'était beaucoup de leur personnalité, de leur individualité, de leur dynamisme, c'est-à-dire en définitive de leur âme qu'ont perdu nos provinces, et cela parallèlement à la disparition des costumes régionaux et des coutumes locales.

### **Quelques témoignages d'écrivains du 17<sup>ème</sup> siècle.**

Il nous a semblé intéressant de montrer, à travers le vécu et les témoignages de quelques écrivains sujets du Roi Soleil, à quel point se rendre, au 17<sup>ème</sup> siècle, de Paris dans les provinces, était, pour eux, comme quitter la France, un pays civilisé, pour pénétrer dans un pays étranger, peuplé, à l'exception de quelques rares « *honnêtes gens* », c'est-à-dire appartenant à la minorité cultivée qui parlait français, d'individus barbares, disgraciés, sans finesse d'esprit et de goût, dont ils ne comprenaient pas le « *jargon* » et n'en étaient pas compris. Autre dépaysement : chaque province, ville et parfois même seigneurie, utilisait ses propres unités de poids et mesures, avait son habillement propre, selon qu'on était noble ou roturier, ses propres coutumes, sa propre cuisine. On verra qu'à Limoges La Fontaine se plaint qu'il y ait « *Beaucoup d'ail et peu de jasmin* », autrement dit que les habitants sentent davantage l'ail que le parfum...

### **Le témoignage de Racine (1639-1699) :**

En octobre 1661, âgé de 23 ans, Racine se rend à Uzès, dans le Gard (à 671 km de Paris), où tous les habitants, à l'exclusion de quelques rares individus (les fameux « *honnêtes gens* » de Furetière et du Père Bouhours), ne parlent que la langue d'oc. Il compte que son oncle, le R P Sconin, lui obtiendra, après qu'il aura reçu les ordres mineurs, et joué les religieux hypocrites, un bénéfice ecclésiastique. Il reviendra à Paris en juillet 1663 sans avoir rien obtenu.

Dans une lettre adressée d'Uzès et datée du 26 décembre 1661, à son ami de collège, l'abbé Levasseur, il se compare plaisamment au poète latin Ovide (43 av. -17 ap. J.-C.) exilé par l'empereur Auguste dans une contrée sauvage et hostile, chez les Sarmates et les barbares Scythes, sur les bords de la Mer noire (Roumanie actuelle) et perdant peu à peu son latin (Les Tristes, V, 7 v.25) : « *Continuez, s'il vous plaît à m'écrire, quand ce ne serait que par charité. Je suis en danger d'oublier bientôt le peu de français que je sais ; je le désapprends tous les jours et je ne parle tantôt plus que le langage de ce pays, qui est aussi peu français que le bas breton (...). N'ayant qu'une petite teinture de bon français, je suis en danger de tout perdre en moins de six mois, et de n'être plus intelligible, si je reviens jamais à Paris. Quel plaisir aurez-vous, quand je serai*

*devenu le plus grand paysan (sic) du monde ? Vous ferez bien de m'entretenir toujours un peu du langage qu'on parle à Paris. Vos lettres me tiendront lieu de livres et d'Académie ».*

Ovide avait écrit : *« Il n'y a personne chez ce peuple qui soit capable de faire entendre en latin les moindres expressions usuelles. Moi, le poète de Rome - Pardonnez, Muses : je suis forcé de parler souvent à la mode sarmate (...) par suite d'une longue désaccoutumance ; c'est avec peine que les mots latins eux-mêmes se présentent ».*

Racine s'amuse à parler l'occitan, qu'il juge être une sorte de mélange d'italien et d'espagnol : *« Vous ne sauriez croire con quanto contentamiento acabe de leer esta carta, quanta vezas, en aquella hora mesma, la bolvi a leer (avec quel contentement j'achevai de lire cette lettre et combien de fois, dans cette même heure, je recommençai à la lire. Adiousas) ». Le 11 novembre, il avait écrit à La Fontaine : « J'avais commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit (...). Mais c'est encore bien pis en ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'interprète qu'un Moscovite à Paris (...). Cela irait à l'infini si je voulais dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveaux venus en ce pays comme moi ».*

#### **Le témoignage de La Fontaine (1621-1695).**

En août 1663, La Fontaine accomplit, en coche et en 15 jours, par des chemins mal entretenus, un voyage à Limoges (Haute-Vienne, à 375 km de Paris), où il arrive le 7 septembre, en compagnie de Jacques Jannart (1640-1712), un oncle de sa femme. Ce dernier, Substitut du Procureur général au Parlement de Paris et sous les ordres de Fouquet, avait été, deux ans après l'arrestation, pour malversations, le 5 septembre 1661, du Surintendant des Finances, exilé par le Roi dans cette ville de province, *« rude pays »*. Il est amusant de constater au passage que le verbe *« limoger »*, au sens d'*« écarter ou de destituer de ses fonctions une personne occupant un poste élevé, par disgrâce ou punition »*, vient de ce que le Maréchal Foch (1831-1929) décida, durant la guerre de 14-18, de placer à Limoges les officiers jugés incapables. Il est fort possible au demeurant que La Fontaine, qui avait pris courageusement la défense de Fouquet, en écrivant une Ode au Roi et une Elégie (début 1663), ait jugé prudent de se mettre un temps au vert.

Inaugurant le tourisme littéraire, il écrit à sa femme six lettres, entremêlées de prose et de vers, qui forment une pittoresque Relation d'un voyage de Paris en Limousin : *« Nous partîmes de Paris le 23 août 1663 (...). On nous a dit que beaucoup de Limousines de la première bourgeoisie portent des chaperons de drap rose-sèche sur des cales (bonnets) de velours noir (...). Passé Chauvigny (département de la Vienne), l'on ne parle quasi plus français (...). Comme Limoges n'est éloigné de Bellac que d'une petite journée, nous eûmes tout loisir de nous égarer ; de quoi nous nous acquittâmes très bien, et en gens qui ne connaissent ni la langue ni le pays (...) Je vous donne les gens de Limoges pour aussi fins et aussi polis que peuple de France : les hommes ont de l'esprit en ce pays-là, et les femmes de la blancheur ; mais leurs*

*coutumes, façons de vivre, occupations, compliments surtout ne me plaisent point.*

Ce n'est pas un plaisant séjour :

J'y trouve aux mystères d'amour

Peu de savants, force profanes

Peu de \*Philis, beaucoup de Jeannes (\*jolies femmes):

Peu de \*muscat de Saint-Mesmin (\*vin très parfumé de Vendée)

Force boisson peu salulaire ;

Beaucoup d'ail et peu de jasmin :

Jugez si c'est là mon affaire.

Mlle de Montpensier, dite « la Grande Mademoiselle » (1627-1693), exilée pendant trois ans en Bourgogne par Louis XIV, écrit à propos des dames de Lyon : « *Elles sont bien faites et spirituelles pour femmes de province* » et Regnard (1655-1709) déclare dans une de ses pièces, parlant d'une de ses héroïnes : « *Elle a de fort beaux yeux pour des yeux de province* ». Le plus beau compliment qu'il puisse adresser à l'un de ses personnages, c'est : « *Vous n'avez pas du tout l'air d'un provincial* ».

### **Le témoignage de Madame de Sévigné (1626-1696).**

Madame de Sévigné n'a pas laissé de récit de voyage à travers les provinces françaises, mais elle reflète bien l'indifférence et le mépris qu'éprouvaient « *les honnêtes gens* » à l'égard des provinciaux. A l'occasion de la révolte antifiscale, dite des Bonnets Rouges, en avril 1675, provoquée par un impôt impopulaire mis sur le tabac, l'étain et le papier timbré, révolte qui, partie de Rennes, embrasa toute la Bretagne et fut impitoyablement réprimée par Louvois (1641-1691), elle écrit à sa fille, le 24 septembre 1675, avec un humour glaçant et une absence totale d'empathie : « *Nos pauvres bas-Bretons, à ce que je viens d'apprendre, s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent « \*mea culpa ». C'est le seul mot de français (sic) qu'ils sachent* » (\* « C'est ma faute », expression catholique), *comme nos Français qui disent qu'en Allemagne on ne disait pas un mot de latin à la messe que « \*Kyrie eleison » : (\*en grec « Seigneur aie pitié »). On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas-Bretons ; ils demandent à boire et du tabac. Mais ce dont ils devraient avoir un peu plus de souci de l'autre vie, Dieu qui les attend, ils l'oublie, ils n'y donnent pas une pensée ».<sup>7</sup>*

Pour cette grande dame, familière de la Cour, des salons parisiens, et qui partage les préjugés de sa classe, les paysans bretons ne sont pas tout à fait des hommes à part entière, bien qu'elle ait passé, pendant les sept ans de son mariage, de longs séjours en Bretagne, dont son mari était originaire.

Seuls, la Bruyère et La Fontaine évoqueront la misère paysanne, mais en se plaçant uniquement sur le seul plan moral, sans imaginer un instant la possibilité d'un quelconque changement de régime, sans dénoncer ouvertement l'égoïsme des classes sociales aisées qui, sans scrupules, asservissent les paysans, au nombre, sous le règne de Louis XIV, de 15 millions sur 25 millions de Français. L'historien Gérard Noisiel a récemment démontré que plus de la moitié de leurs revenus étaient ponctionnés par les classes sociales dirigeantes.

Le premier, dans un passage célèbre de ses Caractères, De l'homme. 128) écrit: « *L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelle, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brulés de soleils, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et , quand ils se lèvent sur leurs pieds, ls montrent une face humaine, et en effet ce sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé* », et l'on a fait remarquer que l'année 1689, où parut cette peinture, n'est pas une de celles que l'histoire a notées comme un temps de disette ; Ce n'est donc pas un état extraordinaire et passager que La Bruyère décrit.

Le second, dans la fable la Mort et le bûcheron ;

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée  
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans  
Gémissait et courbé, marchait à pas pesants...

Et le bûcheron d'évoquer les soldats en voyage qu'il lui faut loger et nourrir, les impôts, la dîme, la gabelle, la corvée, cet impôt en nature, fait de journées de travail auquel il est soumis. Pierre Goubert écrit que : « *Si l'on élimine la classe moyenne, assez peu nombreuse (...), on peut dire, en gros, que neuf sujet du roi Louis travaillaient de leurs mains, rudement et obscurément, pour permettre au dixième de se livrer en paix à des activités plus bourgeoises ou plus nobles, voire à la simple paresse. A cette classe de rentiers aux multiples formes appartenaient presque toute la noblesse, presque tout le Clergé et toute la Bourgeoisie : en gros, ceux qui bénéficiaient aussi de régimes juridiques spéciaux, leges privatae, les privilégiés* ».

C'est peut-être Charles Sorel (1599-1674), sieur de Souvigny, qui, dans son roman réaliste Francion (1633) témoigne le mieux de la condition des paysans, Après nous avoir montré deux aristocrates déguisés se mêlant par jeu à une noce paysanne, il fait cette constatation que « *lorsque les grands se veulent donner du plaisir dans une comédie, ils n'ont garde de prendre d'autres personnages que les moindres ; leur contentement est d'éprouver, au moins par fiction, ce que c'est que d'une condition la plus éloignée de la leur* » et conclut : « *Ce n'est pas une mauvaise leçon pour les grands seigneurs que d'apprendre comment sont contraints de vivre les pauvres, pour ce que cela leur donne de la compassion du simple peuple, envers lequel ils témoignent après une humanité qui les rend recommandables* ».

### **Le mépris des Parisiens pour la langue française parlée au Québec.**

Si l'on ne peut pas parler de « dialecte » à propos du français parlé par les gens du peuple au Québec, parce qu'en dehors d'un accent particulier, il constitue une langue à part entière, avec son lexique et sa syntaxe propres, avec aussi ses grands écrivains, il n'en demeure pas moins que les Français de France l'ont longtemps considéré comme une « *parlure* » méprisable, de la même façon qu'au 17<sup>ème</sup> siècle et encore après, les habitants de Paris et de l'Ile de France méprisaient par exemple

le dialecte « *barbare* » des Auvergnats. J'ai personnellement été témoin, il y a cinquante ans, pour avoir vécu un temps au Québec, de la façon dont nos touristes, essentiellement parisiens pour la plupart, se moquaient du parler populaire québécois (les élites, eux, s'expriment dans un français parfait qu'on peut qualifier, si l'on veut, de « standard » ou d'« international », avec un accent nasillard), au lieu de savourer cette langue si riche, si pittoresque, si expressive, quelque chose comme un parfum de notre vieille France, et au lieu de saluer, comme il convenait, le courage, et l'opiniâtreté avec lesquels nos compatriotes, abandonnés, sous Louis XV, en 1763, par la mère patrie (*Les quelques arpents de neige de Voltaire !*) ont, pour ne pas perdre leur identité, tenu à maintenir, dans un étouffant environnement anglophone, depuis trois siècles, la langue du « *Vieux Pays* ». Aussi ces touristes étaient-ils qualifiés de « *maudits Français* », parce qu'il tournaient ouvertement en dérision leurs archaïsmes, comme « *dispendieux* » pour dire « *cher* », « *niaiseux* » pour « *stupide* » ; ils faisaient des gorges chaudes, en voyant cette publicité apparaître au seuil de l'hivers et à laquelle ils prêtaient un sens érotique : « *Messieurs, fourrez bien votre femme, une femme bien fourrée est une femme heureuse* » : publicité, dont le sens était évident : « *Achetez un manteau de fourrure à votre femme* ». Ils riaient, en voyant, en janvier, sur la façade de certains grands magasins, une banderole où était écrit : « *Grand écoulement à la verge* », ce qui ne signifiait pas, comme ils le disaient malicieusement aux Québécois, que le propriétaire fût atteint de blennorragie, mais correspondait au français de France « *Grande vente promotionnelle au mètre de linge blanc de maison* ». Notons que la verge canadienne mesure 0, 914 mètre. C'est Aristide Boucicaut (1810-1877), le fondateur en 1862 à Paris du Bon Marché, qui avait lancé cette mode, rapidement reprise au Québec. Nos Français étaient agacés par cette expression « *J'ai ben joui !* » dont usent abondamment « *nos cousins du Vieux Pays* » pour exprimer, par exemple, qu'ils ont bien apprécié un repas ou un film, et qui n'est jamais que la traduction de l'anglais « *I have enjoyed this food or this movie !* »

Les Québécois ont naturellement beaucoup souffert de ce mépris. Une romancière montréalaise m'a confié un jour : « *Les Français nous prennent pour des paysans, des ploucs, des bouseux* ». Les Français ont aussi été surpris, voire choqués d'entendre les Québécois « *sacrer* », c'est-à-dire proférer des jurons en utilisant des mots d'église, comme « *tabarnak ou tabernacle* », « *crisse (Christ)* », « *ciboire* », « *câlice* », « *hostie* », sans chercher à en comprendre la motivation. Jusqu'aux années 70, où s'est produite une véritable révolution culturelle et sexuelle, les Québécois étaient littéralement écrasés par le poids étouffant de la religion catholique et, pour eux, « *sacrer* », était une façon quasi magique de s'en libérer définitivement par le blasphème. A mon dernier et récent séjour à Montréal, j'ai pu constater, à regret, que leur français était en net recul face à l'anglais, qui n'avait cessé de le contaminer : « *j'ai wautché la Tivi (j'ai regardé la télévision)* », « *j'ai eu du fun à la bitche* » (*je me suis bien amusé à la plage ; je vas wautcher mes tailleurs (je vais vérifier mes pneus)* ». Ce phénomène regrettable, mais inévitable, s'explique par le fait que toute la puissance économique est, au Québec, entre les mains des anglophones. Comme me l'expliquait un Ministre : « *Pendant que nous, les Québécois, nous investissions dans les églises, les Anglais investissaient dans les usines* ».

**Molière (1622-1673) : « un linguiste et un phonéticien de métier sans le savoir » (Albert Dauzat)**

On a un peu tendance, au lycée, à présenter aux élèves Jean-Baptiste Poquelin, qui deviendra Molière, comme un garçon de bonne famille bourgeoise (son père n'est rien moins que Tapissier ordinaire et Valet de Chambre du Roi, avec le titre d'Ecuyer) qui aurait très tôt mal tourné, après avoir rencontré, à l'âge de 20 ans une comédienne de 24 ans, Madeleine Béjart Il est vrai qu'en embrassant, en 1642, la carrière de comédien et, l'année suivante, en renonçant à la charge paternelle, pour la survivance de laquelle il avait prêté serment en 1637, Jean-Baptiste se lançait dans une carrière totalement déconsidérée. Si, depuis Richelieu (1585-1642), la condition de comédien s'est améliorée dans l'esprit du public<sup>8</sup>, en revanche, pour l'Eglise, alors toute puissante, les comédiens sont encore considérés comme les rebuts de la société, assimilés aux hérétiques, aux usuriers, aux tire-laine (voleurs de capes et de manteaux à l'arrachée), aux filous de tout poil, aux proxénètes, A leur mort, s'ils n'ont pas abjuré leur profession et reçu les derniers sacrements, ils n'ont pas droit à une sépulture en terre chrétienne. C'est en vain que Molière aura demandé un prêtre, le curé de Saint-Eustache se retranchant derrière le règlement, refusera l'inhumation à Saint-Eustache. C'est, pour éviter le scandale que son cercueil sera recouvert du poêle des tapissiers, et qu'il sera inhumé au cimetière Saint-Joseph. Encore aura-t-il fallu que sa femme et le jeune comédien Baron alassent se jeter aux pieds du Roi.

Ce sur quoi on insiste rarement, c'est que Jean-Baptiste est un homme très cultivé : il a fait ses études classiques comme externe au renommé Collège de Clermont (auj. Lycée Louis-le-Grand). Il y a eu pour condisciples le Prince de Conti (1629-1666), le frère du Grand Condé, le poète Chapelain (1626-1686), le grand voyageur Bernier (1620-1688), l'écrivain Cyrano de Bergerac (1619-1655). Il a étudié Plaute et Térence, entrepris une traduction de Lucrèce qu'aucun éditeur n'a voulu publier, comme « *trop forte contre l'immortalité de l'âme* ». (Lagrange) Il a étudié la philosophie, étudié le droit et sera intronisé avocat en 1638. C'est donc un humaniste au plein sens du terme. Comment ne serait-il pas intéressé aux problèmes de la langue française, alors que son époque est marquée justement par la fondation par Richelieu, en 1635, de l'Académie française, par le souci constant et constamment accru des grammairiens, comme Vaugelas (1585-1650), auteur des Remarques sur la langue française (1647) qu'il cite à plusieurs dans Les Femmes savantes (Acte II, sc 5, et sc 7), et des lexicographes, comme Furetière (1619-1688), d'élaborer une langue claire, précise, « où, comme le souligne Mario Roques, « *chaque terme ait sa signification propre, bien définie en toutes nuances, une syntaxe permettant d'éviter toute équivoque, où n'existent point de véritables synonymes, où aucune locution ne peut être indifféremment substituée à une autre, où le moindre détail dans la construction exprime une intention, où le jeu des temps et des modes assure toute la précision possible touchant les rapports chronologiques des faits, la logique du raisonnement et les degrés de l'affirmation* ». L'expression « *parler Vaugelas* », signifiera, à l'époque de Molière, « *s'exprimer, avec pureté et élégance* » comme à la Cour ou dans les salons littéraires.

Quant aux divers dialectes parlés dans les provinces de France, il a eu l'occasion de bien les connaître, au cours des nombreuses

pérégrinations de sa troupe. Non seulement il ne nourrit aucun mépris à leur égard, mais encore, il sera quasiment le premier à faire entrer dans la littérature la représentation du langage des paysans, les faisant, sur scène, parler dans leurs propres dialectes, particulièrement les paysans de l'Île de France, tels Charlotte, Mathurine et Pierrot dans Dom Juan, Lucas et sa femme Jacqueline, une nourrice, dans le Médecin malgré lui (1666), ou encore Martine dans les Femmes savantes, sans dessein de les ridiculiser. Déjà Charles Sorel dans son Francion (1633), avait fait parler les paysans : « *il n'y a pas une fille qui soit de si belle regardure (si belle à regarder) que vous qui êtes la parole (perle) du pays en humilité (humilité) et en doux maintien* ».

Voici un exemple du dialecte paysan de la région parisienne : la scène est censée se passer au bord de la mer en Sicile : Dom Juan et Sganarelle ont manqué se noyer et son secourus par et Lucas :

*« Aga, quien, Charlotte, je m'en vas te conter tout fin draït comme cela est venu (..) j'estions sur le bord de la mar, moi et le gros Lucas (quand) j'ai aparçu queuque chose qui grouillait dans gliau, et qui venait comme envars nous par secousse. Je voyais cela fixiblement et pis tout d'un coup je voyais que je ne voyais plus rien. « Eh ! Lucas, ç'ai-je fait, je pense que vla des hommes qui nageant là-bas (...). J'avons tant fait cahin caha, que je les avons tirés de gliau... » . (« Regarde, tiens, Charlotte, je m'en vais tout te raconter sans détour. J'étais sur le bord de la mer, moi et le gros Lucas (quand) j'ai aperçu quelque chose qui s'agitait dans l'eau et qui venait comme dans notre direction par secousse. Je voyais cela fixement et puis tout d'un coup je voyais que je ne voyais plus rien. « Eh ! Lucas, ai-je fait, je pense que voilà des hommes qui nagent là-bas (...). J'ai tant fait cahin-caha que je les ai tirés de l'eau ».*

L'interjection « *aga* », impératif du verbe « *agarer* », du francique \**waron* « *regarder* », est un archaïsme qu'on rencontre en 1270 chez Adam de la Halle. Quien « *tiens* » ; « *grouiller* » au sens de « *s'agiter* » remonte au 15<sup>ème</sup> siècle et vient de l'ancien français « *grouler* » ; et « *gliau* » (l'eau) avec un l mouillé ; « *fixiblement* » pour *fixement* : mot savant estropié ; « *cahin-caha* » remonte au 16<sup>ème</sup> siècle ; « *la mar* », « *envars* » : changement de e en a devant r final ; « *j'estions* » confusion entre la première personne du singulier et du pluriel.

Quand Philaminte, dans les Femmes savantes (Acte II, sc 2), excédée que, malgré ses leçons « *de bon français* », Martine ait employé

un mot sauvage et bas,  
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.( v. 461-462)

celle-ci, en lui répondant, commet une double négation :

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien :  
Et tous vos biaux dictons ne servent pas de rien. (v.476-478)

et se justifie :

« Mon Dieu ! je n'avons pas \*étugué comme vous,  
(\*étudié)

Et je parlons tout droit comme on parle cheux nous. (v.485-486)

C'est dans Monsieur de Pourceaugnac (1669), que Molière fait preuve d'une étourdissante virtuosité en matière de dialectes. Ce « provincial », riche avocat à Limoges, qui est veuf, qui parle le français, et qui, se rendant à Paris, pour épouser Julie, s'est mis « à la mode de la Cour pour la campagne », est victime d'une machination de la part du véritable fiancé de la jeune fille : il se voit accuser successivement par deux femmes, d'être bigame, d'abord par Lucette, qui contrefait une Languedocienne et s'exprime en parfait dialecte occitan de Pézenas (arr. de Béziers), où Molière avait joué à plusieurs reprises avec sa troupe en 1650 et 1656 : « Ah ! tu es assy, et à la fy yeu te trobi après abé fait tant de passés. « Podes-tu, scélérat, podes-tu sousteni ma bisto ? Que te boli, infame ! Tu fais semblan de nou me pas counouysse, et non rougisses pas, impudent que tu sios, tu ne rougisses pas de me berre (... (« Ah ! tu es ici, et à la fin je te trouve, après avoir fait tant d'allées et venues. Peux-tu, scélérat, peux-tu soutenir ma vue ? Ce que je te veux, infame ! Tu fais semblant de ne pas connaître, et tu ne rougis pas, impudent que tu es, tu ne rougis pas de me voir ? »)

Ensuite c'est au tour de Nérine, « femme d'intrigue », qui se dit de Chin-Quentin (Saint-Quentin, dans l'Aisne, à 130 km de Paris), de contrefaire une Picarde : « Ah ! je n'en pis plus ; je sis tout essoflée ! Ah ! finfaron tu m'as bien fait courir : tu ne m'écaperas mie ! Justiche ! justiche, je boute empêchement au mariage. Ches mon mari, monsieur, et je veux faire pindre che bon pindard-là » (Ah ! je n'en puis plus ; je suis tout essoufflée. Ah ! fanfaron, tu m'as bien fait courir, tu ne m'échapperas mie ( pas du tout). Justiche ! justiche, je mets empêchement au mariage. C'est mon mari, monsieur, et je veux faire pendre ce bon pindard-là » .....). Et Dauzat d'exprimer son admiration « En deux lignes un linguiste ne saurait mieux condenser les principaux caractères phonétiques du picard : c au lieu de ch devant a (écaperas) ; ch correspondant au c doux parisien (justiche) et in (e nasal) à en (a nasal), voire par analogie à an (finfaron) ; sans parler de l'archaïque négation mie (pas une miette) (...) Ses notations, si suggestives du langage populaire, ajoute-t-il, résultent de remarques faites sur le vif (...). On ne peut qu'être de la précision et de l'exactitude de ses souvenirs ».

S'il est généralement admis que Lucette s'exprime en vraie languedocienne, en revanche la linguiste Anne Dagnac (Le picard de Nérine. 2015), constatant que Molière et sa troupe ne sont jamais venus en Picardie et que le dramaturge n'a pu connaître ce dialecte que superficiellement, à travers un domestique de sa troupe ou de son ménage, déclare qu'il s'agit en fait d'un français très picardisé : « ni picard véritable, ni pure fantaisie, la langue de Nérine apparaît comme une langue minimalement, mais clairement marquée comme picarde ».

Le seul parler, dont les Parisiens s'amusent aujourd'hui, c'est celui de Saint-Flour (département du Cantal), où les habitants, qui s'exprimaient naguère encore dans un dialecte occitan-auvergnat, au lieu d'employer le -s- disent -ch-. Comme ils sont très économes, ils disent : « Un chou est un chou », au lieu de « Un sou est un sou ». Voici deux petites « histoires » les concernant. Une dame juive, qui, pendant l'occupation allemande avait trouvé refuge à Saint-Flour en 1942, revient

dans cette ville quelques années plus tard. Elle croit reconnaître dans la rue un coreligionnaire et lui dit : « *Chalom !* ». L'autre lui répond « *Chale femme !* », parce qu'il a cru être traité de « *Sale homme* ». Un jeune curé parisien se rend à Saint-Flour pour rencontrer pour la première fois son évêque ; il entre dans un café et demande : « *Où se trouve l'évêché ?* », on lui répond « *Au chouchol* » (au sous-sol), parce qu'on a cru comprendre qu'il demandait : « *Où se trouvent les vécés ?* », c'est-à-dire les toilettes ou WC)...

Molière, qui se moquera du latin des médecins, du langage pédant des doctes, du « *jargon à la mode* » des « *extravagants* », et celui, alambiqué, des *Précieuses*, formulera, dans *l'Ecole des Maris* (1661), son credo en matière d'habillement et de langage : ne pas se singulariser :

Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder  
Et jamais il ne faut se faire regarder  
L'un et l'autre excès choque, et tout homme bien sage  
Doit faire des habits ainsi que du langage  
N'y rien trop affecter, et, sans empressement  
Suivre ce que l'usage y fait de changement. (Acte I, sc 1)

Et l'usage, en matière de vocabulaire et de grammaire, devait, on le sait, évoluer assez vite entre 1640 et 1660, sous l'action de l'Académie française (1635), des grammairiens et des lexicographes.

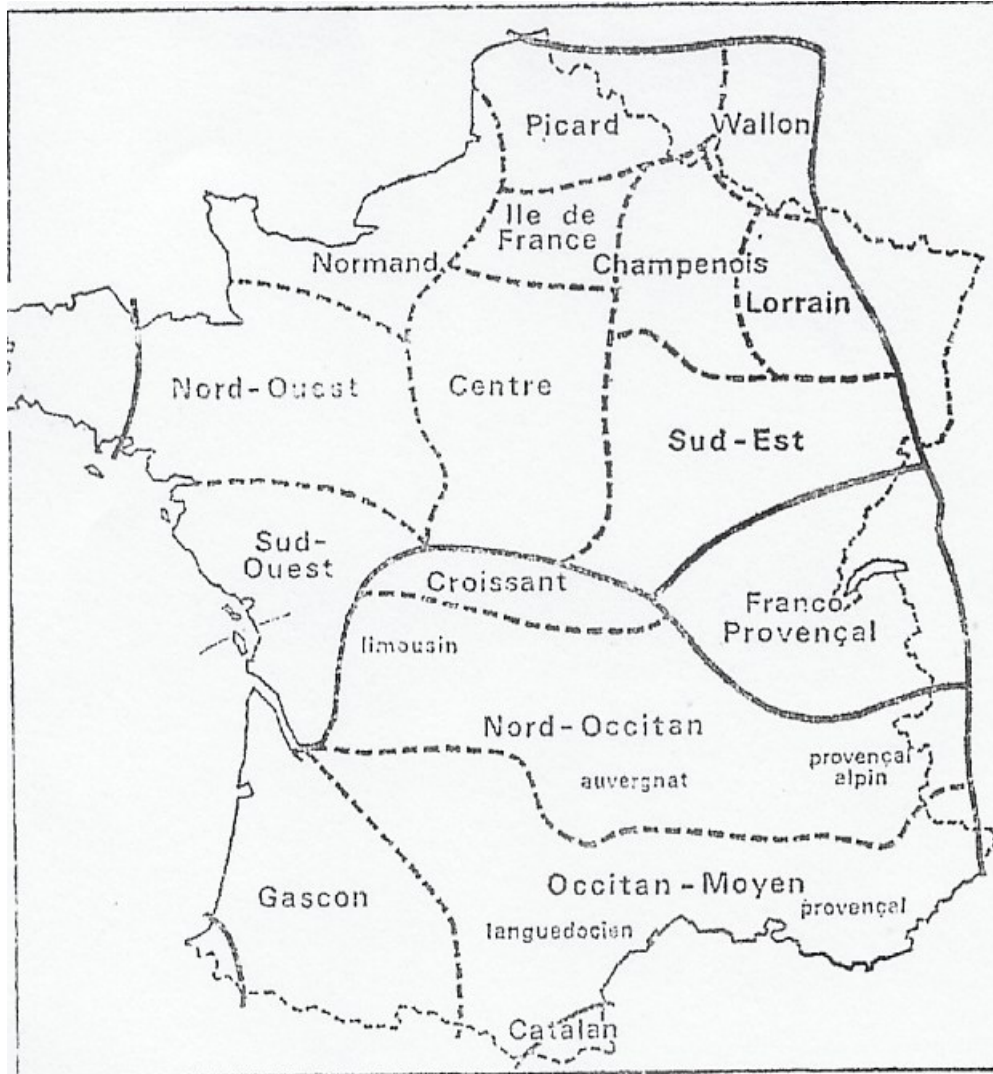
### **Conclusion :**

Il serait, aussi ridicule, à moins d'être un incurable passéiste, de déplorer, comme le faisait Gaston Paris, « *la grise uniformité linguistique de la France* », entraînée par la disparition des divers dialectes qui divisaient autrefois le pays, que de regretter le remplacement de la lampe à huile par l'ampoule d'Edison et la locomotive à vapeur par la traction électrique. Cette disparition, qui s'amorçait déjà au 15<sup>ème</sup> siècle, fut un phénomène inéluctable qui allait dans le sens de l'Histoire et du progrès, c'est-à-dire de l'unification nationale, en parallèle avec la centralisation politique, administrative et sociale, la diffusion de la culture dans toutes les classes sociales. Cette dernière ne pouvait s'opérer qu'au profit de Paris et du français. Ce furent d'abord les dialectes de la langue d'oc qui accusèrent le coup, bientôt suivis par ceux de la langue d'oïl : avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1639), il n'y eut plus désormais en France de littérature qu'en français, dans la langue de Paris et de la Loire. Les classes dirigeantes, les milieux cultivés abandonnèrent rapidement, pour la langue nationale, leur dialecte traditionnel, lequel devint purement oral et ne fut plus parlé que par les paysans, encore que nous a vu, au 17<sup>ème</sup> siècle, dans *Don Juan*, une jeune paysanne abandonner, comme si elle en avait honte, son dialecte pour le français. .

« *Un fait honorable pour la France*, constatait, en 1882, Ernest Renan, *c'est qu'elle n'a jamais cherché à obtenir l'unité de la langue par des mesures de coercition* ». C'est si vrai que, pour prendre un exemple, les Marseillais, surtout les gens âgés des milieux populaires, tout en s'exprimant dans un parfait français, continuent d'user, à l'occasion, de mots et d'expressions occitanes-provençales comme : « *une cagole* »,

terme péjoratif, dérivé du verbe « *caguer* », issu du latin « *cacare* », pour désigner une jeune fille ou une femme vulgaire et provocante, comme « *un jobastre* », « *un barjot* », « *un fada* », pour parler d'un individu crédule ou sot, comme « *une estrasse* », pour une serpillère, ou une personne peu soignée ; « *un minot, une minote* », signifient un petit garçon et une petite fille » Au 13<sup>ème</sup> siècle, « *minot* » s'appliquait, en langue d'oc, à la moitié d'une « *mine* », mesure de capacité de 39 litres, pour les matières sèches, graines et farine. De nos jours, on traiterait un enfant de « demi-portion ».

Quand ils vont faire leurs courses, les Marseillais se munissent d'« *un couffin* », un cabas à paille tressée. Le mot vient du latin « *cophinus*, dérivé lui-même du grec « *kophinos* », qui désignait « un panier ». On sait que Marseille a été fondée en 600 avant notre ère par des colons grecs venus de l'actuelle Foça (\*pr. Fotcha), ou Phocée, en Turquie (d'où le nom de « cité phocéenne » donné souvent à cette ville).



### Carte des principaux dialectes au XVII<sup>ème</sup> siècle.

On voit en noir foncé la ligne marquant la séparation entre la langue d'Oïl au Nord (Ex. trouvère) et la langue d'Oc au Sud (Ex. troubadour) : le mot latin \*trovatore[m] (compositeur) ayant reçu un traitement phonétique différent. La Bretagne (ligne noire) parlait une langue celtique brittonique (importée au VI<sup>ème</sup> siècle de Grande Bretagne), proche du gallois et du cornique. Les Basques (autre ligne noire) parlaient une langue (l'euskara) d'origine non-indoeuropéenne

### NOTES

<sup>1</sup> Roger Bacon est un moine franciscain anglais. Il fut surnommé « Le Docteur admirable » en raison de sa science, à la fois philosophe et grammairien. Il reconnaît l'existence de plusieurs dialectes en langue d'oïl : Le Bourguignon, le Franc-Comtois, le Lorrain, le Champenois à l'Est, le Poitevin ; Le Picard, Le Wallon au Nord-Est ; Le Normand au Nord-Ouest ; le Poitevin, l'Angevin et le Saintongeais à l'Ouest. Il ne faut cependant pas s'illusionner : les dialectes n'avaient pas de limitations géographiques très nettes. Un Picard employait des mots typiquement parisiens et un Parisien des formes picardes. Aussi Conon de Béthune peut-il se plaindre des railleries de la Cour de France :

Encoir ne soit ma parole franchoise,  
Si la puet on bien entendre en franchois.

---

(Quoique ma langue ne soit pas le français, elle est néanmoins parfaitement compréhensible en France).

<sup>2</sup> Antoine Furetière (1619-1688) est l'auteur d'un Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts, publié en Hollande deux ans après sa mort. Il concurrençait le Dictionnaire de l'Académie française.

<sup>3</sup> Le Père Bouhours, est un grammairien, qui se voulait le successeur de Vaugelas (1585-1630). Il est l'auteur de Remarques sur la langue française et des Entretien d'Ariste et Eugène. « Il n'y a guère, disait-il, de pays en Europe où l'on n'entende pas le français ».

<sup>4</sup> Jean Pruvost est un lexicologue et un historien de la langue française. Auteur de Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture. (Ed Ophrys 2007) et de L'Histoire de la langue française. Un vrai roman (Le Figaro littéraire). 2020.

<sup>5</sup> Le mot « romanz » signifie proprement au 12<sup>ème</sup> siècle « récit en langue vulgaire », par opposition au récit en latin. C'est au départ un adjectif issu régulièrement du latin populaire « romanice » « à la façon des Romains », au sens que « Romanus » avait pris après les migrations germaniques du 5<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire, pour simplifier « dans la langue des Romains », dans la langue gallo-romaine parlée par le peuple.

<sup>6</sup> Claude-Alain Chevallier. Explication d'un texte médiéval. Conon de Béthune. Chanson courtoise. Bahar 1979, p.50-66). Conon explique ses picardismes par le fait qu'il n'a pas été « norris (élevé, éduqué), à Pontoise », ville de Seine et Oise, proche de Paris et qui passait alors pour parler le plus pur langage de l'Île de France.

<sup>7</sup> En 1794, au Comité de salut public, Barère (1755-1841) déclarera : « L'ignorance du français perpétue le joug imposé par les prêtres et les nobles (...). Les habitants des campagnes n'entendent que le bas-breton ; c'est avec cet instrument barbare que les prêtres et les intrigants les tiennent sous leur empire, dirigent leurs consciences, et empêchent les citoyens de connaître les lois et d'aimer la République. L'éducation publique ne peut s'y établir ». Par décret du 26 octobre 1792, la Convention avait décidé : « le français sera seule langue utilisée à l'école », et les élèves bretons étaient menacés de punition, si on les surprénait à parler entre eux leur dialecte celtique.

<sup>8</sup> Une ordonnance royale du 15 avril 1641, inspirée à Louis XIII par le cardinal de Richelieu, réhabilitait les comédiens : « En cas que les actions du théâtre soient du tout exemptes d'impuretés, nous voulons que leur exercice, qui peut innocemment détourner nos peuples de diverses occupations mauvaises ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudice à leur réputation ». Dans son Roman comique (1651-1657), Scarron, tout en constatant que la profession de comédien « n'inspire pas toujours le respect », et en déplorant qu'« elle semble dispenser du scrupule et de la sévérité ceux qui la suivent », reconnaît que « : « De nos jours on a rendu en quelque façon justice à leur profession et on les estime plus qu'on ne faisait autrefois. Aussi est-il vrai qu'en la comédie le peuple trouve un divertissement des plus innocents et qui peut à la fois instruire et plaire. Elle est aujourd'hui purgée, au moins à Paris, de tout ce qu'elle avait de licencieux (...). Aujourd'hui la farce est comme abolie et j'ose dire qu'il y a des compagnies particulières (troupes théâtrales permanentes), où l'on rit de bon cœur des équivoques basses et sales qu'on y débite, desquelles on se scandaliserait dans les premières loges de l'hôtel de Bourgogne ».

## BIBLIOGRAPHIE

1. Bluche, François. *Louis XIV*. Fayard. 1986.
2. Brun, Auguste. *Recherches sur l'introduction du français dans les provinces du midi*. 1923.
3. Camproux, Charles. *Les langues romanes*. P.U.F. 1979.
4. Dauzat, Albert. *Les patois, classification, étude*. Delagrave. 1938.
5. Guiraud, Felix. *Patois et dialectes français*. P.U.F. 1978.

6. Goubert, Pierre. *Louis XIV et vingt millions de Français*. Fayard. 1966.
7. Huchon, Mireille. *Histoire de la langue française*. Le livre de poche. 2002.
8. Noisiel, Gérard. *Une histoire populaire de la France*. Editions Agone. 2018.
9. Pope, M.K. *From latin to modern french*. Manchester University Press. 1952.
10. Pruvost, Jean. *Histoire de la langue française. Un vrai roman*. Le Figaro littéraire. 2020.
11. Roques, Mario. *Cinq propos sur la langue française*. Fondation Singer-Polignac. P.13-42. 1955.